

COLOMBIE

Amnesty International rencontre le nouveau président colombien à Londres

Index AI : AMR 23/073/02

Le nouveau président colombien, Álvaro Uribe, qui doit entrer en fonctions le 7 août, est actuellement en visite en Europe. Des représentants d'Amnesty International l'ont rencontré ce jour (mercredi 17 juillet 2002), à Londres, en compagnie des futurs ministres colombiens de la Défense et des Affaires étrangères. L'objectif de l'organisation était d'évoquer la situation critique que connaît la Colombie sur le plan des droits humains, ainsi que ses préoccupations quant aux conséquences que pourraient avoir certaines des mesures annoncées par Álvaro Uribe.

« Nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est offerte d'entamer un dialogue avec le nouveau gouvernement. Nous pourrions ainsi exprimer notre inquiétude au sujet de certaines des dispositions que le président a prévu de prendre pour renforcer la sécurité. Celles-ci risquent en effet d'aggraver la crise des droits humains qui affecte déjà des millions de civils dans tout le pays, a déclaré Amnesty International.

« Il n'est ni possible, ni souhaitable de faire régner la sécurité au détriment des droits fondamentaux, et le nouveau gouvernement a pour obligation de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour faire respecter ces droits en toutes circonstances : tel est, en substance, le message que nous avons adressé à Álvaro Uribe aujourd'hui », a ajouté l'organisation.

Amnesty International a pris bonne note d'une déclaration faite hier par le nouveau président, dans laquelle il indiquait que le respect des droits humains était essentiel pour la sécurité. Toutefois, l'organisation a insisté sur le fait qu'il était indispensable et urgent que le nouveau gouvernement élabore une politique claire en matière de droits fondamentaux.

Au nombre des principaux points évoqués lors de la rencontre figuraient notamment les suivants :

– la réforme de la Constitution de 1991 suggérée par le nouveau gouvernement, et plus particulièrement les modifications qui pourraient être apportées à certaines des garanties importantes en matière de droits humains énoncées dans ce texte, garanties qui comptent parmi les plus avancées d'Amérique latine. Ces propositions laissent

à craindre que le nouveau gouvernement ne cherche à affaiblir, voire à supprimer la Cour constitutionnelle (qui a contribué de manière décisive à la défense des principes relatifs aux droits humains inscrits dans la Constitution), le bureau du *Fiscal General de la Nación* (qui chapeaute le système judiciaire) et le bureau du *Defensor del Pueblo* (médiateur chargé de veiller à la promotion et au respect des droits humains) ;

– le projet de rendre au président la possibilité de déclarer un état de siège, qui avait été supprimée par la Constitution de 1991, cet état conférant aux forces armées et au président des pouvoirs extraordinaires pour une période illimitée et facilitant les violations des droits humains, notamment parce qu'il supprime le contrôle judiciaire et législatif qui subsiste généralement dans les états d'exception ;

– la proposition d'attribuer aux forces armées des pouvoirs de police judiciaire et de les autoriser à procéder à des perquisitions et à des arrestations sans autorisation judiciaire. Cela irait à l'encontre d'un arrêt récemment rendu par la Cour constitutionnelle, qui qualifiait d'anticonstitutionnelles des mesures similaires prévues par la Loi de défense et de sûreté nationale. Cela risquerait également, en masquant les responsabilités en cas d'atteintes aux droits humains commises par les forces armées ou par leurs alliés paramilitaires, de renforcer les mécanismes qui ont conduit à la situation d'impunité que connaît actuellement la Colombie.

Amnesty International est également préoccupée par un autre projet d'Álvaro Uribe, qui consiste à créer une milice civile d'un million d'informateurs travaillant en réseau. L'organisation craint que cela ne fasse qu'encourager de nouvelles violences à caractère politique et n'entraîne davantage la population civile dans le conflit, les personnes impliquées risquant de subir des représailles de la part de l'un ou de l'autre camp.

« La crise que traverse la Colombie en matière de droits humains est d'une gravité incontestable ; toutefois, la voie dans laquelle le nouveau gouvernement peut et doit s'engager pour agir efficacement dans ce domaine a déjà été tracée », a déclaré Amnesty International. Il lui faut appliquer immédiatement toutes les recommandations des Nations unies sur la fin de l'impunité, la lutte contre les formations paramilitaires et la

protection des membres les plus vulnérables de la société colombienne. Le gouvernement doit également fonder son action sur la Déclaration de Vienne adoptée le 25 juin 1993 par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui a été signée par le gouvernement colombien et par 170 autres États.

« *En signant la Déclaration de Vienne, la Colombie s'est engagée à adopter un programme d'action relatif aux droits humains. Le nouveau gouvernement doit faire de la mise en œuvre de ce programme une priorité* », a ajouté l'organisation. Celui-ci, a-t-elle précisé, devra se fonder sur les recommandations formulées à maintes reprises par les Nations unies et par d'autres organismes internationaux.

Complément d'information

Le mois dernier, Álvaro Uribe s'est rendu dans différents pays, notamment aux États-Unis, au Canada, en France et en Espagne. Amnesty International a alors demandé à la communauté internationale d'encourager le nouveau gouvernement à adopter des mesures concrètes pour faire respecter les droits humains. Compte tenu de l'importance des intérêts économiques en Colombie, l'organisation a également engagé les sociétés qui ont investi sur place à condamner fermement les violations des droits fondamentaux, ainsi qu'à exhorter les autorités colombiennes à prendre les dispositions nécessaires pour que le pays sorte de cette situation critique. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>